

PROTOCOLE d'ORGANISATION des ÉPREUVES de PÊCHE
Département de l'Ain

Concours de pêche - Individuels et Déconfinés

La FFPS Eau Douce nous permet - sous certaines conditions - la reprise des épreuves de compétition. **Pour la Commission Eau Douce de l'Ain, nous allons reprendre nos activités, avec ce protocole :**

Les organisateurs s'engagent **à faire respecter les consignes sanitaires en vigueur à la date de l'épreuve**. Actuellement, éviter les contacts entre personnes et objets, imposer le port du masque dans toute situation où les participants et/ou organisateurs seraient amenés à se rapprocher (à moins de 1 mètre), tels que tirage au sort, inscription et paiement, pesée, bar, et remise des enveloppes. Il est suggéré de désigner un/une responsable qui veillera au respect des consignes et les fera appliquer avec autorité. À ce jour, les secteurs de pêche ne doivent comporter que 10 concurrents maximum, espacés d'au moins 10 m. Aucune épreuve ne peut être organisée sans l'autorisation de la commune ou de l'APPMA locale. Si un concurrent refuse de se plier aux contraintes en vigueur, il sera exclu de l'épreuve.

1. Procédure d'inscription -Aucun rassemblement dans un lieu fermé - Pas de regroupement, distanciation de rigueur. -Pas de poignée de main ni embrassades, respectez les autres et soyez respecté(e). -L'organisateur qui reçoit les engagements porte un masque. -Le concurrent porte un masque également et il est tenu de faire l'appoint, pas de rendu de monnaie. -L'organisateur se nettoie régulièrement les mains au gel hydro alcoolique (conseillé à toutes et à tous).

2. Tirage au sort -Un organisateur procède lui-même au tirage, il désigne un candidat et tire au sort son emplacement. -Aucune fiche n'est remise au concurrent qui doit mémoriser son tirage. -Un autre organisateur note les noms, les places et les secteurs. -Un responsable de secteur est désigné, il reçoit la liste des concurrents et leur tirage pour son secteur + le matériel de pesée. Tout le monde part directement sur son secteur.

3. Déroulement de l'épreuve -Les concurrents sont tenus de maintenir une certaine distanciation. En américaine, 1 m d'espace entre coéquipiers.

4. Pesée -Le responsable de secteur passe à chaque place, le concurrent verse seul sa pêche dans le seau de pesée. -Le responsable note le score sur la liste. Le concurrent remet ses prises à l'eau à sa place.

5. Bar et restauration. -Si un bar est prévu en fin d'épreuve ou à l'accueil des concurrents (se rapprocher des mairies), le gestionnaire du bar porte un masque et les gobelets sont interdits (uniquement bouteilles et canettes). De même les sandwichs seront confectionnés obligatoirement avec le port de gants.

6. Palmarès -Lors de la remise des enveloppes, l'organisateur porte un masque et le concurrent qui la reçoit également. -Il est conseillé de ne pas manipuler le contenu de l'enveloppe avant quelques heures.

Nous sommes conscients que la convivialité habituelle et légendaire de nos épreuves en prend un coup, mais il est indispensable que nous soyons exemplaires dans nos organisations afin de ne pas nous rendre vulnérables aux critiques et aux interdictions diverses. Cela ne durera qu'un temps, soyons patients.

Merci à toutes et à tous de passer cette délicate période avec sang-froid, prudence et bonne humeur.